

**Séance du lundi 08 janvier 2024**

Date de la convocation: 02/01/2024

**Membres en exercice :**  
10

*L'an deux mille vingt-quatre et le huit janvier l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Albane ANCELIN,*

**Présents :** 9

**Présents :** Albane ANCELIN, Thierry POULINET, Sylvie AFANYAN, Franck BARBIER, Jean-Luc LE MIGNON, Christophe LEBECQUE, Alain PICOCHÉ, Cédric CHOLIN, Céline PROUTEAU

**Votants:** 10

**Absents :**

**Absents excusés:**

**Absents représentés :** Madame Emma RODRIGUEZ par Monsieur Thierry POULINET

**Secrétaire de séance:**

Thierry POULINET

**Objet: Bons d'achat CES 2023 - D\_2024\_002**

Il est proposé au Conseil Municipal, d'approuver les conditions d'attributions des bons d'achat de fin d'année du Comité d'Entraide Sociale énumérées ci-dessous :

- 1 – Être âgé au minimum de 65 ans au 31 décembre de l'année en cours
- 2 – Être fiscalement résident principal sur le territoire de la commune
- 3- Être inscrit sur les listes électorales de la commune

Il est proposé d'étendre le bénéfice de ces bons d'achat aux personnes en situation de handicap aux conditions d'attributions suivantes :

- 1 – Avoir un taux d'invalidité supérieur ou égal à 80 %
- 2 – Être fiscalement résident principal, ou à défaut le tuteur légal, sur le territoire de la commune

Il est rappelé qu'en cas de cumul des conditions, un seul bon d'achat sera attribué par personne répondant aux conditions ci-dessus

Ces bons d'achat sont utilisables uniquement à l'Intermarché de Crécy La Chapelle

Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :

- d'approuver les conditions d'attributions des bons d'achat de fin d'année du Comité d'Entraide Sociale
- d'attribuer une valeur nominale de 65 € pour chaque bon d'achat
- d'approuver le nombre de 44 personnes répondant aux critères ci-dessus
- d'autoriser le règlement de la facture pour un maximum de  $65 \times 44 = 2.860,00$  EUROS

Fait et délibéré le 08 janvier 2024  
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,  
**Albane ANCELIN**

